



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04 / 07 / 2025

Dossier complet le : 25 / 09 / 2025

N° d'enregistrement : F-093-25-C-0171

### 1 Intitulé du projet

Aménagement de l'ilot "La Provence - RTM" (ZAC Littorale) à Marseille

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Raison sociale

EPCI

N° SIRET

2 0 0 0 5 4 8 0 7 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

VASSAL

Prénom(s)

MARTINE

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement (a)	Le projet comportant des créations de logements, de bureaux, de locaux d'activités et de commerces, et d'un nouveau dépôt de bus électrique présentera une surface de plancher totale d'environ 112 500 m <sup>2</sup> .

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit de remplacer les locaux de la Provence, le dépôt et les locaux de la RTM et le parking relais par un programme mixte comprenant :

- la construction d'un dépôt pour bus électriques (y compris des locaux administratifs, des parkings) pour la RTM , ainsi qu'un parking et des commerces/activités. Ce projet est porté par la Métropole, avec la RTM en tant que maître d'ouvrage délégué
  - des bureaux, des commerces / activités et des logements, dont les projets sont portés par la COGEDIM.
- Le projet s'inscrit dans le périmètre de la ZAC Littorale, elle même incluse dans l'OIN Euroméditerranée.

La nature du projet est décrite de façon détaillée dans la note d'accompagnement - chapitre 1.5. Caractéristiques générales du projet.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de désenclaver le site de La Provence / RTM pour y inscrire une trame d'espaces publics et y apporter de nouveaux programmes. Le projet comprend la construction d'un nouveau dépôt de bus RTM pour l'accueil des bus électriques et plusieurs programmes mixtes de logements, commerces et bureaux tout en donnant une place plus importante à la végétalisation des espaces publics.

Les objectifs résident principalement dans la mutation d'une zone industrielle et d'entrepôt à un bassin de vie mêlant logements, bureaux, commerces et activités.

Les objectifs du projet sont décrits de façon détaillée dans la note d'accompagnement - chapitre 1.4. Enjeux et objectifs du projet

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La description du projet dans sa phase travaux, notamment le phasage des travaux est présenté dans la note d'accompagnement - chapitre 1.6. Phasage des travaux et planning.

Les démolitions et les constructions prévues en phase travaux sont décrites au chapitre 1.5.3 Nature du projet et caractéristiques détaillées.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La description détaillée du projet dans sa phase d'exploitation est présenté dans la note d'accompagnement - chapitre 1.7 Description du projet dans sa phase d'exploitation.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- plusieurs permis de construire et de démolir seront réalisés pour l'opération;
- le projet sera soumis à une procédure loi sur l'eau en raison des pompages d'eau souterraine nécessaires en phase travaux et de sa localisation en zone inondable
- déclaration ICPE pour le dépôt de bus et autorisation de cessation d'ICPE pour l'exploitant La Provence.

Les procédures administratives nécessaires au projet sont décrites au chapitre 1.8. Procédure(s) administrative(s) d'autorisation concernées par le projet.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de Plancher Totale	112 500 m <sup>2</sup>
Surface de plancher RTM-Métropole	45 000 m <sup>2</sup>
Surface de plancher COGEDIM	65 000 m <sup>2</sup>
Superficie ilots RTM-Métropole + COGEDIM	20 048 m <sup>2</sup> + 22 911 m <sup>2</sup>
Longueur nouvelle voie Nord-Sud	220 m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 248 Voie : Avenue Roger Salengro

Lieu-dit :

Localité : Marseille

Code postal : 1 3 0 1 5 BP : Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 4 3 ° 3 2 , 0 8 " Lat. : 0 5 ° 3 6 , 8 3 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Métropole Aix - Marseille - Provence (Modif 3 du 18/04/2024)  
La zone SUE3 concernant le projet est divisée en 5 sous zones : sUeE3-1 à sUeE3-5

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le dossier de création de la ZAC Littorale a été réalisé en 2013 (avis de l'autorité environnementale le 1er mars 2013 et arrêté de création de ZAC du 17 octobre 2013). Le dossier de réalisation a été réalisé en 2015 (avis de l'autorité environnementale du 26 mai 2015).

La ZAC a fait également l'objet d'un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les aménagements nécessaires à la réalisation de la ZAC Littorale (arrêté du 27 février 2017 n°2017-05). Cet arrêté a été prorogé le 10 janvier 2022 (pour 5 ans).

Plusieurs ilots dans le périmètre de la ZAC ont fait l'objet d'une évolution de programme. C'est le cas pour l'ilot La Provence - RTM, objet de la présente demande. L'ensemble des modifications vis à vis du plan guide initial sont présentées dans la note d'accompagnement - chapitre 1.5. Caractéristiques générales du projet.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. chapitre 4.2.1. Etat des lieux du milieu naturel de la note d'accompagnement
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marseille est une commune Littorale. Le projet n'est cependant pas localisé en bord de mer.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. chapitre 4.2. Etat des lieux du milieu naturel de la note d'accompagnement

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. chapitre 4.6.1. Etat des lieux de l'ambiance acoustique de la note d'accompagnement
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. chapitre 4.10. Incidences pressenties sur le paysage et le patrimoine historique de la note d'accompagnement
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La liste des PPR est présentée au chapitre 4.1.3.1. La population et la santé humaine de la note d'accompagnement.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé le 21/06/2021 PPRN approuvé le 27/06/2012 PPRm approuvé le 29/10/2002
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains d'implantation du projet ont fait l'objet de plusieurs étude de pollution des sols. Les principaux résultats de ces études sont présentés au chapitre 4.7.1. Etat des lieux de la pollution des sols de la note d'accompagnement
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. chapitre 4.10. Incidences pressenties sur le paysage et le patrimoine historique de la note d'accompagnement

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. chapitre 4.2.1. Etat des lieux du milieu naturel de la note d'accompagnement
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. chapitre 4.10. Incidences pressenties sur le paysage et le patrimoine historique de la note d'accompagnement

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des prélèvements temporaires seront nécessaires pour la réalisation des parkings souterrains. Aucun prélèvement d'eau souterraine n'aura lieu en phase d'exploitation. Le chapitre 4.8.2. Impact du projet vis à vis des de la ressource en eau de la note d'accompagnement présente ces éléments. Les incidences sur les eaux souterraines seront évalués précisément dans le dossier loi sur l'eau de l'opération.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des prélèvements temporaires d'eau souterraine seront nécessaire pour la réalisation des niveaux souterrains. Le chapitre 4.8.2. Impact du projet vis à vis des de la ressource en eau de la note d'accompagnement présente ces éléments. Les incidences sur les eaux souterraines seront évalués précisément dans le dossier loi sur l'eau de l'opération.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait des déblais nécessaires pour la réalisation des parkings souterrains, le projet sera excédentaire en matériaux. Ces matériaux peuvent présenter une pollution des sols mais des mesures ERC sont prévues en phase travaux. Un plan de gestion des terres pollués définira le devenir de ces matériaux. Ces éléments sont détaillés dans le chapitre 4.7.2. Incidences du projet sur la pollution des sols et impact sanitaire.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans la ZAC Littorale pour laquelle les besoins en alimentation en eau potable et les capacités de collecte et de traitement ont été étudiés. Le secteur est déjà desservi par des réseaux AEP et d'assainissement.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a fait l'objet d'une étude biodiversité qui a permis d'évaluer les impacts et de définir des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement. Les impacts résiduels sont considérés comme non significatifs. Une synthèse de ces éléments est présentée au chapitre 4.2.2. Incidence du projet sur le milieu naturel de la note d'accompagnement. L'étude complète est présentée en annexe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une évaluation simplifiée des incidences sur Natura 2000 a été réalisée et est annexée au présent document.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est une opération de renouvellement urbain. Il n'impacte aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le dépôt de bus est soumis à une déclaration ICPE. La conception du dépôt respectera la réglementation applicable à l'ICPE. L'exploitant La Provence procédera à la cessation de son ICPE. Une pollution des sols est présente. Ces éléments sont détaillés au chapitre 4.7. Incidences pressenties vis à vis de la pollution des sites et des sols. Le site est concerné par la présence à proximité de canalisation de transport de matière dangereuse.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs risques naturels concernent le site du projet, notamment le risque d'inondation. Les éléments sont détaillés au chapitre 4.9. Incidences pressenties sur les risques naturels de la note d'accompagnement.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'absence d'impact sanitaire est évalués par les études pollution des sols, étude air et santé et étude acoustique. Ces études sont synthétisées et annexées à la note d'accompagnement.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques sanitaires existants sont liés à la pollution des sols (chapitre 4.7.2. de la note d'accompagnement), à la pollution de l'air (chapitre 4.5.2.) et à l'ambiance acoustique (chapitre 4.6.2.).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de déplacement a permis d'identifier les impacts sur les déplacements. Cette étude est annexée à la note d'accompagnement et est synthétisée au chapitre 4.3. Incidences pressenties vis à vis des déplacements et le stationnement
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact acoustique du projet est évalué dans une étude spécifique annexée à note d'accompagnement et synthétisé au chapitre 4.6. Incidences pressenties vis à vis de l'ambiance sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores auquel le projet est soumis sont évaluées dans l'étude spécifique en annexe de la note d'accompagnement (4) et synthétisés au chapitre 4.6.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux les opérations de démolition pourront engendrer des vibrations. Ces impacts seront temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant localisés en zone urbaine, bénéficiera d'un éclairage (dépôt de bus, éclairage public). L'éclairage sera adapté à la faune potentiellement présente. Des mesures de réduction seront mises en oeuvre afin de limiter les nuisances liées à l'éclairage.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant en zone urbaine sera implanté dans une zone équipée d'un éclairage nocturne.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales du projet seront rejetées au réseau public. La faisabilité de l'infiltration des eaux a été étudiée mais est écartée en raison de la piézométrie et de la pollution des sols. Le chapitre 4.8.2.2. de la note d'accompagnement présente ces éléments.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront rejetées au réseau public après rétention et traitement.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine d'un rejet d'eaux usées. Dans le cadres des travaux au niveau des espaces publics, les réseaux d'assainissement seront mis en séparatifs. Les eaux usées provenant des bâtiments seront donc orientées vers un réseau d'eaux usées, lui même raccordé à la station station d'épuration de Marseille.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux des déchets seront produits. Une part de ces déchets sera constituée des matériaux pollués déblayés pour la réalisation des parkings souterrains. Un plan de gestion permettra de définir le devenir de ces matériaux (cf.chapitre 4.7.2. de la note d'accompagnement). En phase d'exploitation, le projet sera générateur d'ordures ménagères mais également de déchets liés aux activités (exploitation du dépôt RTM, activités et commerces) qui seront traités par des prestataires spécifiques.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ces éléments sont détaillés au chapitre 4.10. Incidences pressenties sur le paysage et le patrimoine historique de la note d'accompagnement
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est une opération de renouvellement urbain.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Les effets cumulés sont présentés au chapitre 4.11. de la note d'accompagnement.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un dossier loi sur l'eau sera réalisé ultérieurement dans le cadre de l'opération. Ce dossier portera principalement sur les effets du projet sur les eaux souterraines (pompages en phase travaux et impact des parkings souterrains en phase d'exploitation) et sur l'impact sur le risque d'inondation. Les mesures ERC seront développées dans ce dossier.

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures envisagées sont présentées du chapitre 4.2. au chapitre 4.11. de la note d'accompagnement.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur La Provence – RTM de la ZAC Littorale, une première série d'études spécifiques ont été réalisées (géotechniques, pollution des sol, modélisation hydrauliques vis-à-vis du risque d'inondation du ruisseau des Ayalades, hydrogéologiques, biodiversité, air et santé, acoustique...). Ces études ont permis de caractériser l'environnement du site et de proposer des mesures d'Evitement, de Réduction et de Compensation lorsque nécessaire. Les mesures envisagées dès à présent permettent de prendre en considération et de manière proportionnée l'ensemble des enjeux de transformation du site. En outre, sur les aspects relatifs à l'eau et au risque d'inondation, la définition des mesures sera approfondie dans le futur dossier loi sur l'eau. Ainsi, la réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note d'accompagnement synthétisant les principaux éléments de l'état initial, des impacts et mesures envisagés à laquelle sont annexées toutes les études spécifiques réalisées pour le projet.	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom RAUSCHER

Prénom Domnin

Qualité du signataire Directeur Général des Services MAMP

À MARSEILLE

Fait le 27 06 2025



Signature du (des) demandeur(s)

**SNC COGEDIM PROVENCE**  
Immeuble ASTROLABE - 79 Bd de Dunkerque  
CS 70461 - 13235 MARSEILLE Cedex 02  
Tél. 04 96 17 63 20 - Fax : 04 96 17 63 21  
SNC au capital de 100 000 €  
B 442 739 413 RCS MARSEILLE  
APE 4110A